

Bureaux de la Direction :

155, rue Carlton,
bureau 1700
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8
Tél. : 204-945-2476
Sans frais : 1 800 782-8403
Télécopieur : 204-945-6273
courrier électronique :
rtb@gov.mb.ca

340, 9^e rue, bureau 143
Brandon (Manitoba)
R7A 6C2
Tél. : 204-726-6230
Sans frais : 1 800 656-8481
Télécopieur : 204-726-6589
courrier électronique :
rtbbrandon@gov.mb.ca

59, promenade Elizabeth
bureau 113
Thompson (Manitoba)
R8N 1X4
Tél. : 204-677-6496
Sans frais : 1 800 229-0639
Télécopieur : 204-677-6415
courrier électronique :
rtbthompson@gov.mb.ca

Branch Offices:

1700 – 155 Carlton St.
Winnipeg MB R3C 3H8
Tel. 204-945-2476
Toll-free: 1-800-782-8403
Fax: 204-945-6273
E-mail: rtb@gov.mb.ca

143-340 9th Street
Brandon MB R7A 6C2
Tel. 204-726-6230
Toll-free: 1-800-656-8481
Fax: 204-726-6589
E-mail:
rtbbrandon@gov.mb.ca

113-59 Elizabeth Dr.
Thompson MB R8N 1X4
Tel. 204-677-6496
Toll-free: 1-800-229-0639
Fax: 204-677-6415
E-mail:
rtbthompson@gov.mb.ca

La Direction de la location à usage d'habitation

RENSEIGNEMENTS

Élimination des punaises de lit – Renseignements à l'intention des locataires

Communiquez immédiatement avec votre locateur si vous pensez avoir des punaises de lit. Vous pouvez aussi parler à un exterminateur. Si l'infestation est confirmée, collaborez avec votre locateur pour régler le problème.

La méthode la plus courante pour traiter un problème d'infestation de punaises de lit est la lutte antiparasitaire intégrée. Cette méthode consiste à utiliser différentes techniques et différents produits posant le moins de risque pour votre santé et l'environnement. Parfois, l'exterminateur pulvérise des pesticides.

Vous devrez peut-être suivre les consignes suivantes :

- **Passez l'aspirateur** après avoir équipé celui-ci d'un suceur afin d'aspirer les punaises de lit et leurs œufs. Passez l'aspirateur dans tous les recoins de votre matelas, de votre cadre de lit, des plinthes et de tout objet situé à proximité du lit. Vous devez passer l'aspirateur tous les jours et en vider le contenu immédiatement après, préférablement dans un sac en plastique que vous sortirez immédiatement de l'immeuble.
- **Lavez** toute votre literie dans l'eau la plus chaude possible. Mettez-la ensuite dans un sèche-linge réglé à la chaleur maximale pendant au moins 20 minutes. Vous devriez envisager de placer une housse anti-acariens sur votre oreiller et votre matelas.
- **Débarrassez-vous** de tout ce qui est inutile. Enlevez aussi les vieux journaux et magazines, les déchets, etc.
- **Préparez** votre unité locative à la pulvérisation de pesticides en enlevant tout ce qui se trouve dans les commodes, tiroirs, placards, ainsi que tout ce qui se trouve sur les étagères, armoires et comptoirs. Si les punaises ont infesté votre commode ou votre placard, lavez tous les vêtements dans de l'eau chaude et faites-les sécher dans un sèche-linge pendant au moins 20 minutes. Placez-les ensuite directement dans un sac en plastique que vous scellerez puis entreposerez à l'abri de l'infestation jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de punaises de lit dans votre unité locative.
- **Aménagez** un accès à toutes les plinthes, ne laissez rien sur les planchers, et déplacez tous les meubles pour laisser une distance de deux pieds entre ceux-ci et les murs.
- **Prévenez** les futurs problèmes d'infestation de punaises de lit en demandant à votre locateur de calfeutrer tous les endroits ouverts et fissures au niveau des plinthes, des planchers et des murs.

(voir au verso)

- **Demandez à votre locateur de recoller** ou d'enlever le papier peint qui se décolle des murs. Resserrez les couvre-interrupteurs qui en ont besoin. Scellez toutes les ouvertures par lesquelles des tuyaux, des fils ou autres arrivent dans votre unité locative (prêtez une attention particulière aux murs mitoyens).
- **Faites une surveillance** quotidienne en installant des planches enduites de colle ou du ruban adhésif (le ruban masque fait l'affaire) pour attraper les punaises de lit.
- **Examinez** avec attention tout ce que vous amenez chez vous. **Les meubles laissés à l'extérieur par une autre personne pour être ramassés en même temps que les ordures peuvent être infestés de punaises de lit. Soyez prudent.**

Une fois votre unité locative traitée à l'aide d'une lutte antiparasitaire intégrée ou de pesticides, il est normal de voir des punaises de lit en vie. Si leur nombre est élevé après deux semaines, communiquez avec votre locateur.

REMARQUE : En tant que locataire, vous devez aider votre locateur à se débarrasser de ce problème parasitaire en exécutant les préparations demandées. Si vous ne pouvez pas préparer vous-même l'unité locative, communiquez avec votre locateur.

Si vous ne préparez pas l'unité locative ou si vous ne laissez pas entrer l'exterminateur pour un traitement prévu, le problème pourrait empirer. Si cela fait perdre de l'argent au locateur, vous pourriez en être tenu responsable.

La présente feuille de renseignements ne constitue qu'une brève explication du sujet. Pour en savoir plus, consultez notre feuille de renseignements **PUNAISES DE LIT – DROITS ET RESPONSABILITÉS DES LOCATEURS ET DES LOCATAIRES**. Pour plus de renseignements, visitez le site du gouvernement du Manitoba à www.gov.mb.ca/bedbugs.

Ces renseignements sont offerts dans de multiples formats sur demande.